

2024-12-03



# Règles de jauge

## Vaurien Classique - Gréement et Voiles



Le Vaurien a été dessiné en 1951 par Jean Jacques Herbulot et est devenu classe internationale en 1957



# INTRODUCTION

*Le Vaurien est une classe monotype dessinée par Jean Jacques Herbulot en 1951.*

*Au cours des années, la jauge a évolué, pour permettre au Vaurien de rester en phase avec son époque.*

*En 2009, le Comité International du Vaurien a adopté une modification majeure : l'évolution du plan de voilure, avec une grand-voile à corne, un foc et un spinnaker agrandis.*

*L'AS Vaurien France, afin de permettre une animation large et ouverte à tous les Vaurien, a fait le choix de maintenir et de développer une activité pour les Vaurien équipés de jeux de voiles ante-évolution 2009. Ces Vaurien sont appelés **Vaurien Classique**.*

*Par ailleurs et à ce titre une démarche a été effectuée auprès de la Fédération Française de Voile qui a permis d'aboutir à la création de deux rating distincts : un rating « **Vaurien** » [VAU] pour les bateaux conformes aux règles de classe World Sailing, ainsi qu'un rating « **Vaurien Classique** » [VAUC] pour les bateaux équipés de voiles ante-évolution 2009.*

*Ce présent document est la mise en forme et la traduction française des chapitres dédiés au plan de voilure de la dernière jauge Vaurien d'avant l'évolution de 2009.*

*A ce titre il peut être utilisé pour la fabrication et le contrôle des voiles de **Vaurien Classique**. Ce plan de voilure étant considéré dans l'esprit d'origine du Vaurien tel que l'a imaginé son architecte.*

*Ce document prend en référence les **Règles de Classe Vaurien** World Sailing en vigueur, auxquelles seuls les articles dument identifiés et amendés font foi pour définir la jauge **Vaurien Classique**.*

*Ce document a valeur auprès de la Fédération Française de Voile pour la définition de la présente jauge **Vaurien Classique**, étant acté que seule la jauge officielle **Vaurien** déposée auprès de World Sailing fait référence par ailleurs.*

# PREAMBULE ET REFERENCE

La jauge **Vaurien Classique** se réfère exclusivement aux règles de classe **Vaurien World Sailing** en vigueur à date.

Seules les modifications et amendements aux chapitres dument identifiés ci-après annulent et remplacent les textes applicables.

## Chapitre 1 – Section F.3 – MAT

### F.3.1 – Matériaux

- (a) Le profil de mat doit être en alliage d'aluminium ou en bois.

## Chapitre 2 – Section F.5 – TANGON DE SPI

### F.5.1 – Matériaux

- (a) Le profil doit être en alliage d'aluminium ou en bois.

### F.5.3 – Dimensions

		minimum	maximum
1	Section du tangon à mi-longueur	25 mm	
2	Longueur du tangon, crochets inclus		1600 mm

# Chapitre 3 – Section G.3 – GRAND-VOILE

## G.3.2 – Matériaux

- (a) La voile doit être construite en tissus de fibres tissées, simple épaisseur.
- (b) Les fibres des tissus doivent être fabriqués à partir de polyester, polyéthylène ou aramide.

## G.3.3 - Construction

### 1. Dimensions et construction

La grand-voile doit respecter les dimensions et détails de construction dictés par les présentes règles de jauge.

### 2. Position sur les espars

Aucune partie de la voile ne doit se trouver au-delà du bord inférieur de la bande de jauge n°3 (marque de jauge du mat) ou du bord intérieur de la bande de jauge de la bôme.

### 3. Détails de construction

- (1) La chute ne doit pas être concave. La chute entre l'arrière de la tête et le l'extrémité haute du gousset de la latte supérieure doit être droite, avec une tolérance positive de 10 mm.
- (2) Contrairement à la procédure du manuel de mesure de l'IYRU pour vérifier le creux de la chute, la grand-voile doit être contrôlée à plat et sans aucun pli.
- (3) Trois goussets de latte doivent diviser la chute en sections égales  $\pm 60$  mm. La longueur des goussets de latte ne doit pas excéder les dimensions données dans le tableau de mesure. Des élastiques de retenue de latte sont autorisés dans les goussets de latte.
- (4) Le nombre total de panneaux ne doit pas dépasser 8. Les deux panneaux inférieurs et le panneau supérieur peuvent être de n'importe quelle largeur, mais celle-ci ne doit pas être plus importante que la largeur du panneau intermédiaire le plus large. Les différences de largeur entre les panneaux intermédiaires ne doivent pas dépasser 100 mm, mesurés parallèlement à la chute. Les panneaux intermédiaires doivent être assemblés par des coutures perpendiculaires à la chute, avec une tolérance de  $\pm 10$  °. Aucune autre couture n'est autorisée.
- (5) Les câbles d'acier ou les bouts intégrés à la chute sont interdits. Les bouts de ralingues de guindant et de bordure doivent être en fibre synthétique, mais non élastiques. Ils doivent être cousus à la main ou à la machine directement sur la voile ou à travers un ourlet plié ou ajouté. Ils peuvent se terminer à 300 mm maximum du point d'amure.
- (6) La chute doit être terminée par un ourlet cousu ou collé.
- (7) Une grand-voile à double guindant, guindant creux et/ou à bordure libre est interdite.
- (8) Le type, le matériau et la forme des lattes est libre. Les lattes ne doivent pas s'étendre au-delà de la chute.
- (9) Aucune ouverture intentionnelle n'est autorisée dans la grand-voile, en dehors des œillets normalement disposés. Un deuxième œillet de point d'amure est autorisé, près du bout de ralingue de guindant.

### 4. Fenêtre

Les fenêtres dans la grand-voile ne sont pas autorisées.

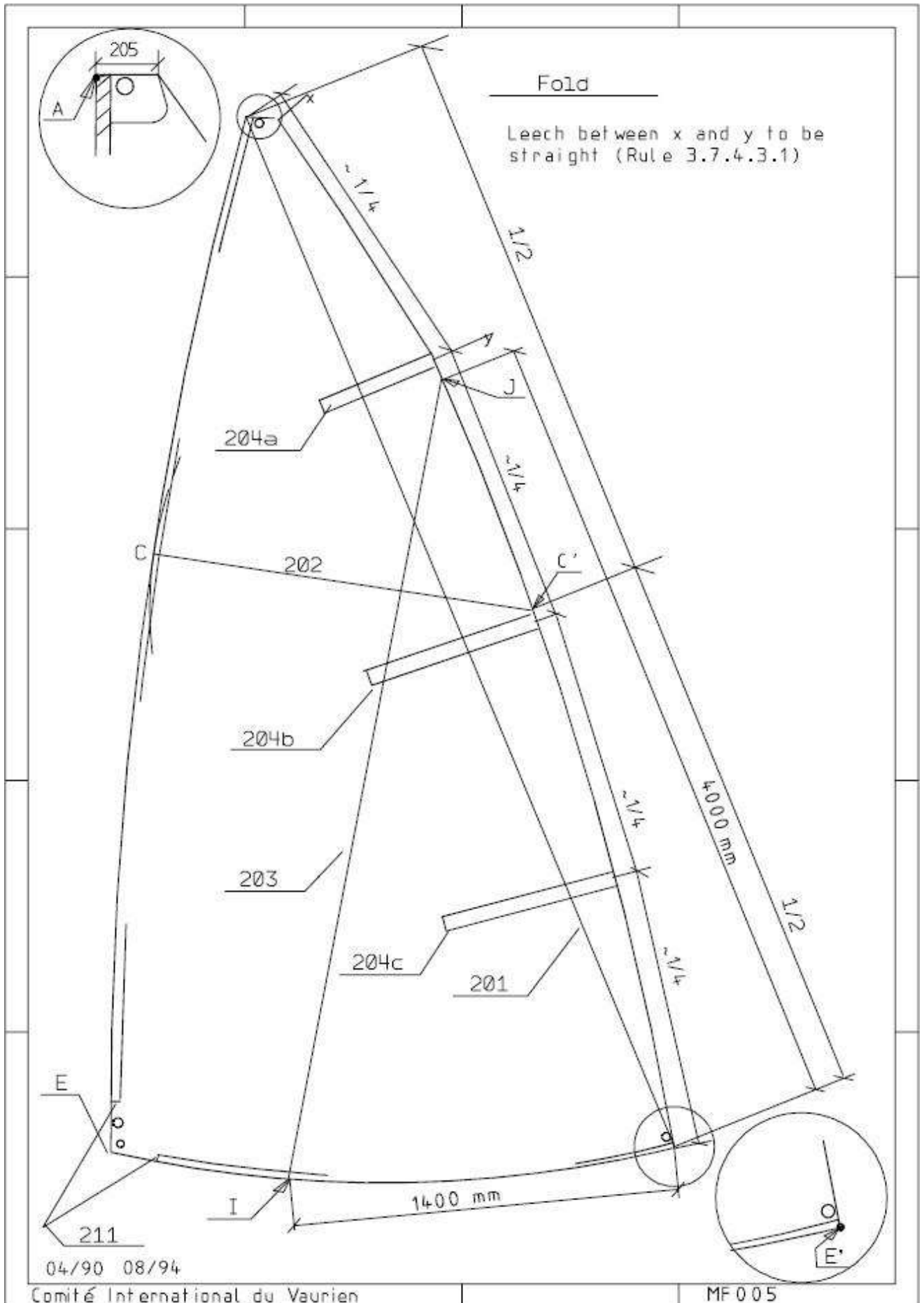
### G.3.4 – Dimensions

		minimum	maximum
201	Longueur de la chute (AE')	5280 mm	5330 mm
202	Largeur à mi-hauteur (CC')		1385 mm
203	Distance IJ, mesurée comme la corde de la voile lorsqu'elle est pliée le long de IJ		4050 mm
204	Longueur des goussets de lattes		
204A	Supérieure		520 mm
204B	Intermédiaire		770 mm
204C	Inférieure		670 mm
205	Largeur en tête		105 mm
206	Contrôle du nombre de panneaux		8
207	Contrôle des numéros et de l'insigne de classe	Oui	
208	Contrôle de la position des goussets de lattes (suivant diagramme)	Oui	
209	Contrôle de la chute (creux)	Oui	
210	Contrôle du diamètre des ralingues		7
211	Contrôle de la distance entre les ralingues de guindants et de bordure depuis le point d'amure		300
212	Contrôle des détails d'assemblage	Oui	

*Il est nécessaire de rappeler ici les deux règles suivantes, issues des chapitres relatifs à la jauge des mâts et bômes, afin d'encadrer les dimensions du guindant et de la bordure de la grand-voile :*

158	Distance entre le bord supérieur de la bande de jauge de mât n°2 (marque de jauge basse) et le bord inférieur de la bande de jauge de mât n°3 (marque de jauge haute)		5100 mm
183	Distance entre la prolongation de la face arrière du mat et le bord intérieur de la bande de jauge de bôme		2200 mm

# Diagramme de Grand-Voile



## Chapitre 4 – Section G.4 – FOC

### G.4.1 – Matériaux

- (a) La voile doit être construite en tissus de fibres tissées, simple épaisseur.
- (b) Les fibres des tissus doivent être fabriqués à partir de polyester, polyéthylène ou aramide.

### G.4.2 - Construction

#### 1. Dimensions et construction

Le foc doit respecter les dimensions et détails de construction dictés par les présentes règles de jauge.

#### 2. Position

Aucune partie du foc ne doit s'étendre en avant de l'étai, lorsque le bateau remonte au vent.

#### 3. Détails de construction

- (1) Le guindant de foc doit être équipé d'un câble souple conforme à la jauge.
- (2) Un double guindant, ou guindant creux, est interdit.
- (3) L'utilisation de lattes dans le foc est interdite.
- (4) Une fenêtre est autorisée dans le foc. La surface totale de matériau transparent ne doit pas dépasser 0,3 m<sup>2</sup>. La distance entre le bord de la fenêtre et la chute, le guindant, ou la bordure doit être d'au moins 150 mm.
- (5) Le nombre total de panneaux ne doit pas dépasser 5. Le panneau inférieur et le panneau supérieur peuvent être de n'importe quelle largeur, mais celle-ci ne doit pas être plus importante que la largeur du panneau intermédiaire le plus large. Les différences de largeur entre les panneaux intermédiaires ne doivent pas dépasser 100 mm, mesurés parallèlement à la chute. Les panneaux intermédiaires doivent être assemblés par des coutures perpendiculaires à la chute, avec une tolérance de  $\pm 10^\circ$ . Le panneau inférieur peut être divisé en deux parties par une couture transversale, tout en étant toujours considéré comme un seul panneau. Aucune autre couture n'est autorisée.
- (6) La chute doit être terminée par un ourlet cousu ou collé. La chute ne doit pas être convexe.
- (7) La bordure doit former une courbe uniforme (une portion de cercle). Il doit être possible de superposer deux portions de la bordure, sans qu'elles ne diffèrent de plus de 10 mm l'une de l'autre, posées à plat.

### G.4.3 – Dimensions

		minimum	maximum
221	Longueur de la chute (FH')	3100 mm	3160 mm
222	Longueur du guindant (FH)	3580 mm	3650 mm
223	Largeur de la bordure (HH')	1570 mm	1600 mm
224	Largeur à mi-hauteur (GG')		810 mm
225	Largeur de la tête		25 mm
226	Longueur à mi-bordure (FK)		3465 mm

227	Forme de la bordure : Une partie du foc est-elle à plus de 10 mm d'une courbe uniforme tracée suivant les plans ?	Oui	
228	Contrôle du nombre de panneaux		5
229	Contrôle des détails d'assemblage	Oui	
230	Contrôle de la fenêtre		
230A	Surface de la fenêtre		0,3
230B	Distance depuis la chute, le guindant et la bordure	150	

## Chapitre 5 – Section G.5 – SPINNAKER

### G.5.1 – Matériaux

- (a) Le tissu utilisé doit être en fibres polyester ou nylon

### G.5.2 - Construction

#### 1. Dimensions et construction

Le Spinnaker doit respecter les dimensions et détails de construction dictés par les présentes règles de jauge.

#### 2. Position

Le spinnaker doit être utilisé conformément aux règles IYRU (nota : dorénavant : World Saling)

#### 3. Mesure

Contrairement à la procédure du manuel de mesure de l'IYRU, le spinnaker doit être mesuré conformément au plan des présentes règles de jauge.

#### 4. Détails de construction

- (1) La largeur des panneaux est libre, à condition que le nombre de panneaux n'excède pas 5. Le panneau inférieur peut être divisé en deux parties par une couture transversale, tout en étant toujours considéré comme un seul panneau. Aucune autre couture n'est autorisée.
- (2) La chute doit être terminée par un ourlet cousu ou collé.

### G.5.3 – Dimensions

		minimum	maximum
241	Longueur de la chute pliée en deux (P'Q')	1750 mm	1800 mm
242	Longueur à l'axe, voile pliée en deux (PQ)	1800 mm	1850 mm
243	Largeur de voile pliée en deux à mi-hauteur (PP')	1320 mm	1350 mm
244	Largeur de la bordure pliée en deux (QQ'')	1220 mm	1250 mm
245	Contrôle du nombre de panneaux		5
247	Contrôle des détails d'assemblage	Oui	



# Diagramme de foc et de spinnaker

